



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Bordeaux  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**  
**TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES - SESSION 2014**  
**ANALYSE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES**

**Durée de l'épreuve : 4 heures**

**Coefficient : 8**

**Matériel autorisé :**

**Une calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

**Tout autre matériel est interdit.**

**Document remis au candidat**

Le sujet comporte 20 pages numérotées de 1/20 à 20/20.  
Aucun autre document n'est autorisé.

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

**Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants**

Page de garde.....	p 1
Présentation des contextes .....	p 2
<b>DOSSIER 1 : FRIBERD</b> (70 points) .....	p 3
<b>DOSSIER 2 : ZALTO</b> (70 points).....	p 10
<b>DOSSIER 3 : QCM</b> (20 points) .....	p 10

**Le sujet comporte les annexes suivantes**

**DOSSIER 1 - FRIBERD**

Annexe 1 – Les commandes BIOMAG du mardi 22 avril 2014 à préparer .....	p 4
Annexe 2 – Extrait du fichier de gestion des stocks .....	p 4
Annexe 3 – Plan de l'entrepôt .....	p 5
Annexe 4 – Distances et temps dans l'entrepôt .....	p 6
Annexe 5 – Matériel de manutention .....	p 7
Annexe 6 – Tarification des prestations logistiques .....	p 7
Annexe 7 – Caractéristiques des cartons.....	p 7
Annexe 8 – Les expéditions : conditions d'affrètement .....	p 8
Annexe 9 – Analyse de la qualité des prestations des sous-traitants.....	p 9

**Annexe A – Plan de l'entrepôt (à rendre avec la copie).....** p 17

**Annexe B – Analyse de la qualité des prestations (à rendre avec la copie).....** p 18

**DOSSIER 2 - ZALTO**

Annexe 10 – Les modalités de la vente .....	p 11
Annexe 11 – Prix du transport depuis Tokyo .....	p 12
Annexe 12 – Taux de change .....	p 13
Annexe 13 – Les véhicules à proximité de Roissy .....	p 13 - 14
Annexe 14 – Dédouanement à Montpellier .....	p 15

**DOSSIER 3 - QCM**

Annexe 15 – Extrait des conditions d'accès à la profession de transporteur routier .....

**Annexe C – QCM (à rendre avec la copie) .....** p 19 - 20

**AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions, ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

<b>Dossier 1 - FRIBERD</b>	
Votre entreprise	FRIBERD, transporteur routier et commissionnaire de transport, propose à sa clientèle divers services : <ul style="list-style-type: none"> <li>- entreposage,</li> <li>- préparation de commandes,</li> <li>- gestion des stocks,</li> <li>- affrètement.</li> </ul>
Votre position	Vous êtes employé(e) par l'agence de Montpellier (34).
Votre client	BIOMAG est un industriel spécialisé dans les compléments alimentaires à partir de plantes en provenance de plusieurs régions du monde. Installé dans la région de Montpellier depuis sa création en 2008 sa communication est basée sur des valeurs de solidarité, de développement durable et d'éco-citoyenneté.
Votre mission	Vous êtes chargé(e) d'évaluer les prestations logistiques et transport destinées à votre client BIOMAG.

<b>Dossier 2 - ZALTO</b>	
Votre entreprise	ZALTO, transporteur routier, commissionnaire de transport et commissionnaire agréé en douane spécialisé en transport aérien au départ et à destination de l'ASIE.
Votre position	Vous êtes employé(e) par l'agence de Montpellier (34).
Votre client	BARIBO est un industriel spécialisé dans la fabrication de matériel médical en hématologie et chimie clinique. Basé à Saint Jean de Védas (34), il vous confie la mission d'organiser sa logistique d'importation.
Votre mission	Vous êtes chargé(e) pour BARIBO d'étudier une importation de composants électroniques rentrant dans la fabrication de leur matériel médical.

## **DOSSIER 1 : FRIBERD**

BIOMAG confie à l'agence FRIBERD de Montpellier le stockage, la préparation de commandes et l'expédition de leurs produits finis.

Afin de fournir une prestation de qualité tout en limitant les coûts logistiques, FRIBERD se doit d'améliorer en continu son organisation.

### **PARTIE 1 : TARIFICATION DES PRESTATIONS DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE**

Vous avez mis en place une méthode de préparation de commandes. Elle consiste à réaliser le picking de plusieurs commandes à la fois, avant de revenir sur la zone d'emballage.

L'ensemble de la vague de commandes doit être réalisé par un même préparateur et au cours d'un même picking. C'est cette méthode que vous allez utiliser pour les 4 commandes BIOMAG du 22 avril 2014 présentées en annexe 1.

Nous remettons toutes les expéditions pour le compte de notre client BIOMAG à des sous-traitants.

#### **Travail à faire :**

Pour les commandes du 22 avril 2014 :

1. Calculer le poids brut de chaque commande ainsi que le poids brut total de ces 4 commandes.
2. Compléter l'annexe A en indiquant le lieu d'implantation des produits concernés en utilisant la désignation abrégée.
3. Compléter l'annexe A en représentant sur le plan de l'entrepôt le ou les circuit(s) à réaliser pour effectuer le picking de ces commandes à l'aide du matériel de manutention proposé.
4. Calculer le prix total facturé par FRIBERD à BIOMAG en distinguant les prestations logistiques et des prestations de transport.

### **PARTIE 2 : L'EVALUATION DES SOUS-TRAITANTS**

Nous effectuons tous les semestres une évaluation de la qualité des prestations de nos sous-traitants transport. Ce semestre, cette évaluation prend une importance particulière puisqu'il a été décidé de ne retenir que deux sous-traitants.

#### **Travail à faire :**

5. À partir de l'analyse déjà réalisée (annexe 9), compléter le tableau de bord de l'annexe B à rendre avec la copie. Arrondir à deux chiffres après la virgule.
6. À partir de l'ensemble des tableaux de bord, identifier les deux sous-traitants à conserver pour le semestre prochain, **en argumentant sur les raisons de votre choix.**

## ANNEXE 1 : LES COMMANDES BIOMAG DU MARDI 22 AVRIL 2014 À PRÉPARER

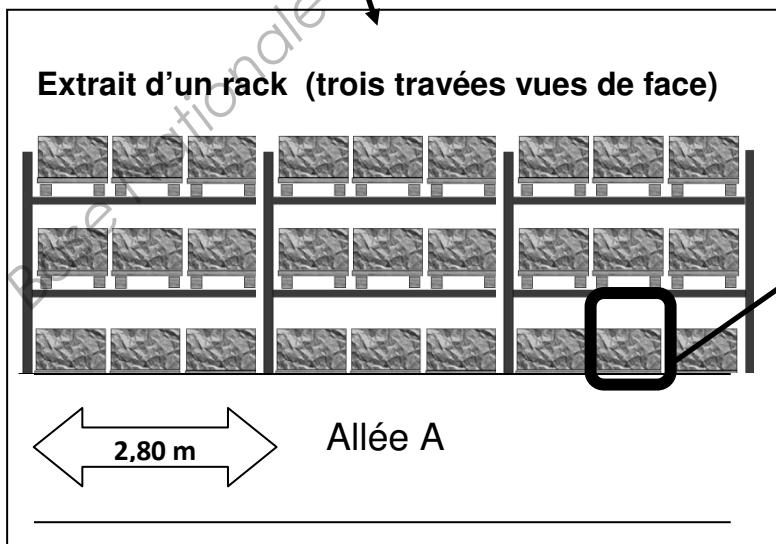
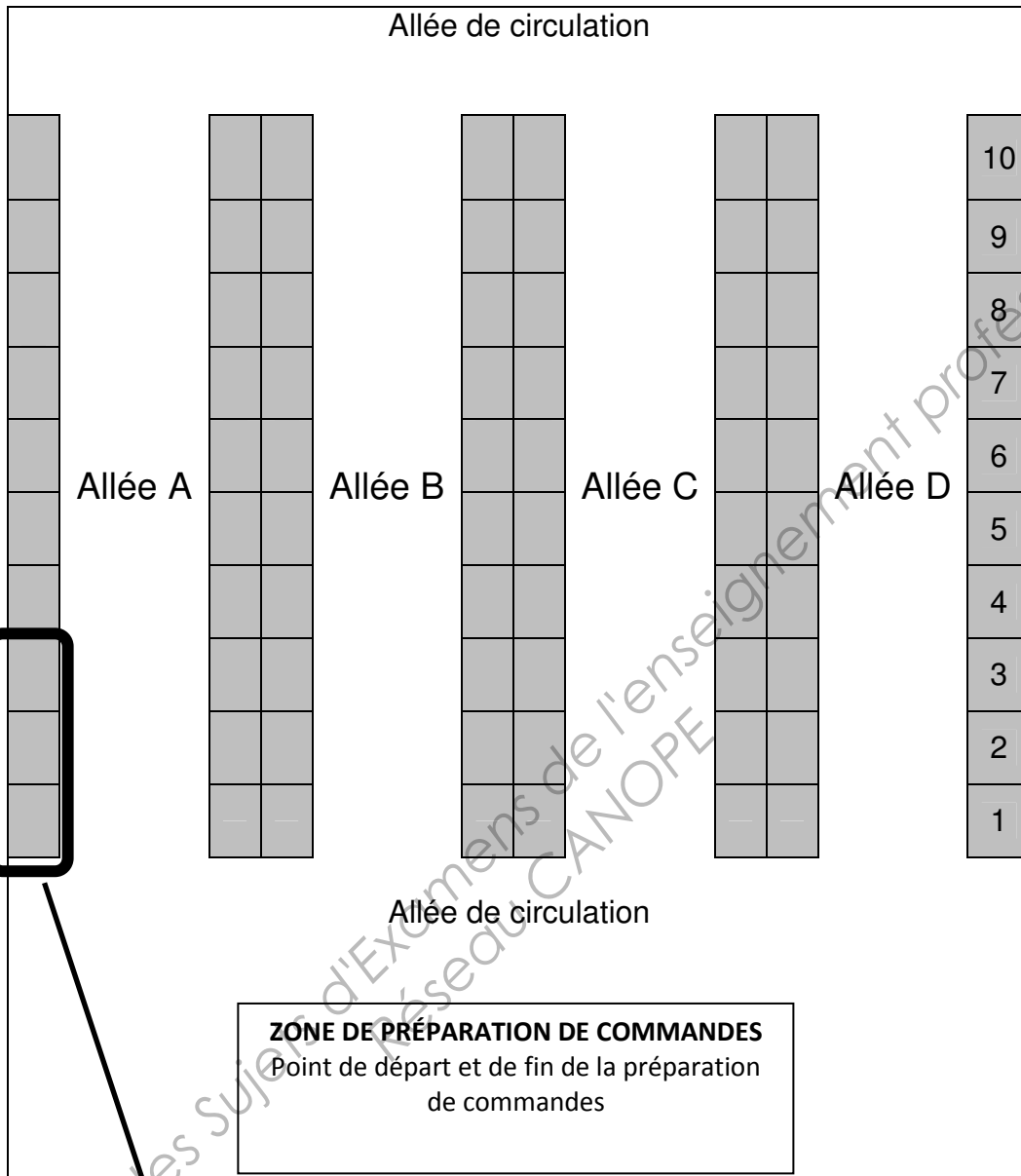
Numéro de commande	Adresse de livraison	Désignation	Désignation abrégée	Quantités commandées
125LO159	Lakinature 10 route de Sète 34300 Agde	Cranberries 250 gr	Cran 250	4 cartons
		Goumi du Japon 175 gr	Gou 175	4 cartons
789GI258	Phyto-Perles 26 avenue de la liberté 13000 Marseille	Sirop de Cactus 0,75 l	Cac 0,75	19 cartons
		Sirop de Guarana 0,75 l	Gua 0,75	11 cartons
538ST155	Diéti-Natura 46 route du vieux chêne 12013 Rodez	Cranberries 500 gr	Cran 500	8 cartons
		Baies d'Açaï 150 gr	Açaï 150	1 carton
		Aronies noires 75 gr	Aro 75	6 cartons
642IQ323	Vitalibio 126 Allée Paul Riquet 34500 Béziers	Baies de Goji 150 gr	Goji 150	6 cartons

## ANNEXE 2 : EXTRAIT DU FICHER DE GESTION DES STOCKS

Référence	Désignation	Nombre d'unités par carton	Référence carton	Poids brut d'un carton en kg	Adresse de stockage	Quantité en stock
306150	Baies de Goji 150 gr	15	BP	3,1	BG030303	38
306500	Baies de Goji 500 gr	10	AB	6,1	BG030203	10
500250	Baie d' Açaï 150 gr	10	AA	3,8	AD040102	30
500500	Baie d' Açaï 500 gr	10	AB	6,1	AD040101	18
200150	Carnitin forte 150 gr	15	BP	3,8	CG050102	11
600250	Cranberries 250 gr	10	AA	3,8	DD100101	10
600500	Cranberries 500 gr	10	AB	6,1	DD100102	13
100250	Maca bio 250 gr	5	CP	1,7	CD090103	9
700175	Goumi du Japon 175 gr	10	CA	3,2	DG070101	12
470075	Aronies noires 75 gr	10	CA	1,2	AG070101	15
470125	Aronies noires 125 gr	10	BP	2	AG070201	10
470250	Aronies noires 250 gr	5	BC	2,1	AG070301	17
920050	Sirop de cactus 0,50 l	6	DB	7,4	BG010101	10
920075	Sirop de cactus 0,75 l	6	DE	9,8	BG010103	28
928075	Sirop de Guarana 0,75 l	6	DE	9,8	BG010102	25
945025	Sirop d'Agave 0,25 l	6	BP	3,8	BD010101	15

## ANNEXE 3 PLAN DE L'ENTREPÔT

### Vue du dessus



### Exemple d'adresse d'un emplacement dans une cellule

A : numéro de l'allée  
G : coté gauche de l'allée  
03 : numéro de la travée  
01 : niveau dans la travée  
02 : numéro de l'emplacement

## ANNEXE 4 : DISTANCES ET TEMPS DANS L'ENTREPÔT

### A- Les distances

<b>De la zone de préparation vers les allées</b>				
Distance en mètres				
vers				
de	Début Allée A	Début Allée B	Début Allée C	Début Allée D
Zone de préparation	16	11	11	16

<b>Entre chaque allée</b>			
Distance en mètres			
vers			
de	A	B	C
B	5,3		
C	10,6	5,3	
D	15,9	10,3	5,3

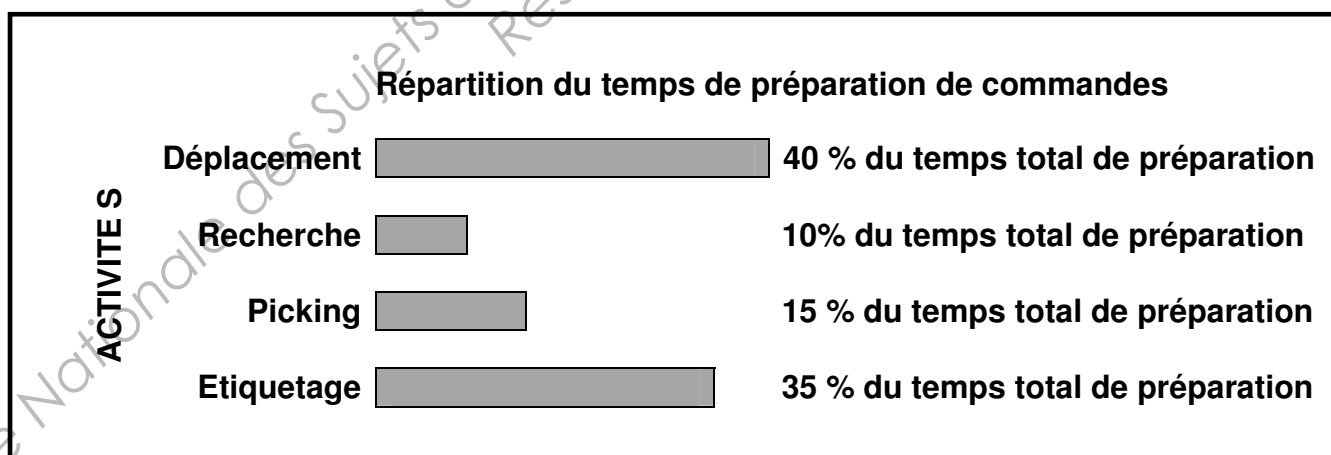
La longueur totale d'une travée est de 2,80 mètres. Le picking sur le côté droit ou gauche est indifférent pour le calcul de la distance.

Ex : distance entre la travée : AG01 et AD03 :  $3 \times 2,80 = 8,40$  m

distance entre la travée : AG01 et AG03 :  $3 \times 2,80 = 8,40$  m

### B- Les temps

La préparation de commandes nécessite des temps de déplacement et d'autres temps consacrés à d'autres activités (picking, recherche et étiquetage).



Les magasiniers se déplacent à la vitesse de 29 mètres par minute.

## **ANNEXE 5 : MATÉRIEL DE MANUTENTION**

Chariot préparateur de commandes au sol de capacité maximale 315 kg.



## **ANNEXE 6 : TARIFICATION DES PRESTATIONS LOGISTIQUES**

Le cahier des charges de BIOMAG prévoit les conditions tarifaires suivantes :

- Prix du stockage des produits concernés par la commande du 22 avril 2014 estimé au global à 10 €.
- Prix de la préparation de commandes : 30 € de l'heure.

## **ANNEXE 7 : CARACTÉRISTIQUES DES CARTONS**

	Dimensions en cm	Poids en grammes
AA	40 x 40 x 20	520
AB	60 x 60 x 20	718
BC	45 x 45 x 30	620
BP	35 x 35 x 20	480
CA	20 x 18 x 20	210
CP	20 x 20 x 10	260
CR	30 x 30 x 23	275
DB	20 x 18 x 12	180
DE	32 x 25,5 x 17,5	280



## ANNEXE 8 : LES EXPÉDITIONS : CONDITIONS D’AFFRETEMENT

1- Des conditions tarifaires particulières ont été négociées avec des transporteurs pour les destinations suivantes :

- **pour les transports à l’intérieur du département** de l’Hérault (34), un forfait de 15 € par envoi est appliqué,
- **pour les transports en direction de Marseille**, un forfait de 70 € par envoi est appliqué.

2- Les conditions tarifaires des transporteurs **hors département** (sauf Marseille) :

Les commandes hors département de l’Hérault (sauf Marseille) sont confiées à des transporteurs aux conditions du service REGULAR pour une livraison en 24/48h.

### Tarif REGULAR au départ de Montpellier



ZONE	FORFAIT												Prix aux 100 Kg	
	1 à 5 Kg	6 à 9 Kg	10 à 15 Kg	16 à 19 Kg	20 à 29 Kg	30 à 39 Kg	40 à 49 Kg	50 à 59 Kg	60 à 69 Kg	70 à 79 Kg	80 à 89 Kg	90 à 99 Kg	100 à 299 Kg	300 à 999 Kg
1	5,80	7,59	8,96	10,41	13,46	16,67	20,20	22,50	24,66	26,61	28,43	29,48	27,46	26,95
2	6,57	8,91	10,78	12,74	16,91	21,35	26,17	29,43	32,50	35,26	37,82	39,39	36,70	36,04
3	8,13	10,62	12,54	14,58	18,84	23,34	28,27	32,81	37,53	42,33	47,39	51,59	48,06	46,02
4	5,61	7,22	8,43	9,70	12,35	15,20	18,26	20,26	22,12	23,78	25,33	26,19	24,40	23,96
5	5,61	7,22	8,43	9,70	12,35	15,20	18,26	20,26	22,12	23,78	25,33	26,19	24,40	23,96
6	5,04	6,37	7,33	8,35	10,46	12,70	15,13	16,67	18,08	19,38	20,56	21,20	19,74	19,39
7	5,37	6,87	7,96	9,11	11,54	14,13	16,91	18,72	20,38	21,90	23,26	24,07	22,40	22,00
8	9,19	12,48	15,10	17,83	23,68	29,89	36,64	42,91	49,46	56,09	63,03	68,93	64,22	61,54
9	5,37	6,87	7,96	9,11	11,54	14,13	16,91	18,72	20,38	21,90	23,26	24,07	22,40	22,00
10	8,58	11,47	13,70	16,07	21,06	26,36	32,11	37,47	43,03	48,70	54,60	59,59	55,48	53,20
11	5,04	6,37	7,33	8,35	10,46	12,70	15,13	16,67	18,08	19,38	20,56	21,20	19,74	19,39
12	5,04	6,37	7,33	8,35	10,46	12,70	15,13	16,67	18,08	19,38	20,56	21,20	19,74	19,39

**Forfait en euro par envoi de 0 à 99 kg. Au-delà, prix aux 100 kg arrondis au kg supérieur. Les prix calculés sont établis sur le poids brut de l’envoi arrondi au kg supérieur. Les prix s’entendent HT. Le minimum tarifaire est de 200 kg/m3. Au-delà de 999 kg et/ou 3 palettes, le transporteur se réserve la possibilité de traiter l’expédition par affrètement.**

#### Correspondance des zones

01 – Ain	07 – Ardèche
02 – Aisne	08 – Ardennes
03 – Allier	09 – Ariège
04 – Alpes-de-Haute-Provence	10 – Aube
05 – Hautes –Alpes	11 – Aude
06 – Alpes-Maritimes	12 – Aveyron

3 – Les conditions tarifaires de l’entreprise FRIBERD :

Pour calculer le prix de vente il convient d’appliquer un taux de 15,5 % au coût facturé par le sous-traitant.

Ce pourcentage permet de tenir compte des charges de structure et de la marge.

## ANNEXE 9 : ANALYSE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DES SOUS-TRAITANTS

FRIBERD travaille avec quatre sous-traitants pour l'expédition des envois :

- ✓ RYMO effectue les expéditions des clients en France et en Europe,
- ✓ TRANSMED : bien que réalisant des expéditions sur tout le territoire français, nous lui confions principalement des expéditions sur la partie Sud Est de la France,
- ✓ EUROLOG réalise pour nous de nombreuses expéditions partout en France mais aussi sur le nord de l'Europe,
- ✓ RAPIDSUD travaille pour nous depuis moins d'un an. Nous lui confions des expéditions principalement en France mais il propose également des expéditions sur l'Europe.

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année							
Sous-traitants	Nombre d'envois	Nombre total de colis pris en charge	Nombre d'envois livrés avec retard	Nombre de colis perdus	Nombre de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges	
						Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
<b>RYMO</b>	320	981	23	6	9	13 (1)	18
<b>TRANSMED</b>	271	1080	8	2	3	3	6
<b>EUROLOG</b>	542	1602	18	3	8	9	16
<b>RAPIDSUD</b>	156	486	2	0	2	1	2

(1) la responsabilité du sous-traitant est retenue pour 13 colis parmi les 15 colis perdus et avariés

Analyse du parc de véhicules des sous-traitants					
Sous-traitants		<b>RYMO</b>	<b>TRANSMED</b>	<b>EUROLOG</b>	<b>RAPIDSUD</b>
Parc de porteurs		8	10	6	12
Nombre de véhicules conformes au cahier des charges		4	9	5	12
Équipement conforme		6	9	4	10
Contrôle documents conformes		ok	ok	ok	ok
Normes	≤EURO4	6	3	0	1
	EURO 5	2	6	5	10
	EURO 6	0	1	1	1

## **Dossier 2 – ZALTO**

BARIBO importe auprès de son fournisseur japonais AKITA, basé à Tokyo, des modules électroniques qui entrent dans la fabrication d'analyseurs d'hématologie.

Ces modules extrêmement sensibles nécessitent un emballage particulier réalisé en caisses en aluminium.

Vous êtes chargé(e) de réaliser l'importation du mois de mai 2014.

### **Travail à faire :**

7. Démontrer que l'on disposera du ou des véhicule(s) nécessaire(s) au post-acheminement Roissy CDG – Montpellier.
8. Calculer la valeur DDP Montpellier – Incoterms 2010 des modules électroniques, caisses en aluminium comprises.

## **Dossier 3 – QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES**

À l'aide de vos connaissances, compléter l'**annexe C (à rendre avec la copie)**. **Une ou plusieurs réponses sont possibles pour une même question.**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel  
Réseau CANOPE

## ANNEXE 10 : LES MODALITÉS DE LA VENTE

### A : La marchandise

- ❖ **Modules électroniques** comprenant chacun un régulateur de tension, et un oscillateur interne.

Quantité : 150 modules électroniques.

Poids unitaire : 1830 grammes.

- ❖ **Les caisses d'emballage**



Les modules électroniques sont **conditionnés par trois** dans des caisses aluminium de type RTY52.

L'aluminium présente de nombreux avantages :

- Faible densité
- Facilité d'entretien
- Anticorrosif
- Résistant aux chocs
- Magnétiquement neutre et antistatique
- Hygiénique et décontaminable
- Insensible aux variations de température (-40° à +70°) et aux rayons UV



### B : Le contrat de vente internationale

Il convient de distinguer l'importation définitive des modules électroniques de l'importation temporaire des caisses aluminium. En effet, dans un souci de réduction des coûts logistiques et de protection de l'environnement, les caisses utilisées comme emballage sont ensuite renvoyées vides au Japon.

Incoterm retenu : EXW Tokyo – Incoterms 2010

Importation définitive des modules électroniques :

Valeur d'un module EXW Tokyo – Incoterms 2010 : 22400 JPY (Yen Japonais).

Importation temporaire des caisses aluminium :

Ces caisses sont consignées. La valeur EXW Tokyo – Incoterms 2010 d'une caisse vide est de 2240 JPY (prix de consignation).

## ANNEXE 11 : PRIX DU TRANSPORT DEPUIS TOKYO

### **A : Frais logistiques et de douane jusqu'à l'aéroport de Tokyo :**

Le montant de ces frais s'élève à 3 200 JPY.

### **B : Prix du transport aérien**

Zalto a contacté la compagnie aérienne japonaise Japan Airlines qui propose le tarif suivant au départ de Tokyo à destination de Paris-CDG :

Tarif général en JPY :	
M	560
N	130
45	70,50
100	52,30
300	46,65
500	41,25
1000	32,75

Tarif des opérations accessoires, en JPY réalisées par Japan Airlines :

Taxe fixe d'établissement de la LTA : 86	Taxe de sûreté du fret aérien :
Taxe fixe d'enregistrement : 125	▪ par kg de poids brut réel : 0,25
Frais de traitement par kg de poids brut réel : 0,38	▪ minimum : 95 par expédition
	▪ maximum : 1500 par expédition

### **C : Assurance**

L'assurance souscrite par Zalto auprès de Arca Assurances pour le compte de son client coûte 971,48 €.

### **D : Le coût du post acheminement**

Le coût total du post acheminement à retenir pour l'envoi des caisses de modules électroniques entre Roissy CDG et Montpellier est de 250 €.

## ANNEXE 12 : TAUX DE CHANGE

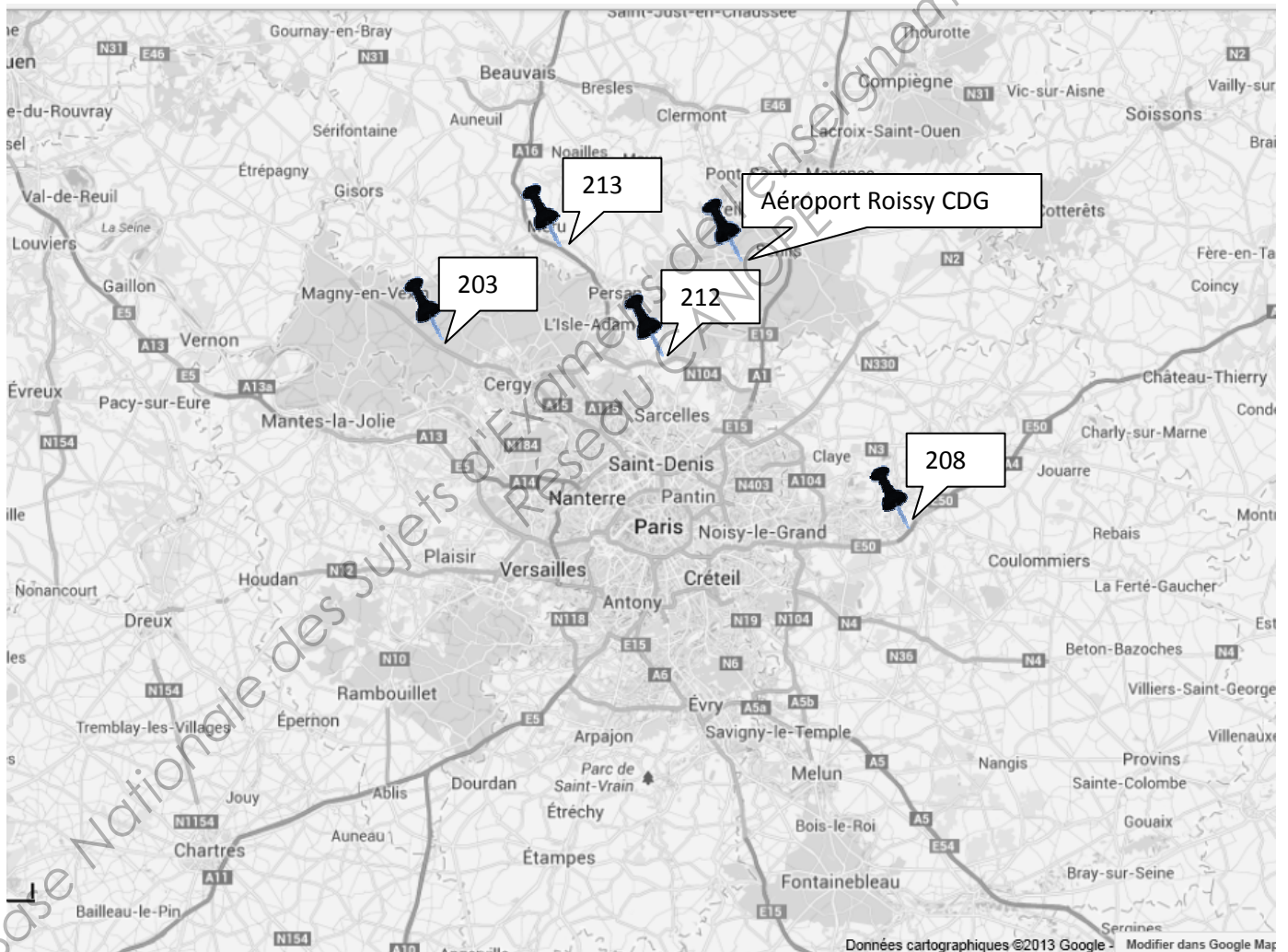
Cours du Yen Japonais  
1€ = 7,98521 JPY

## ANNEXE 13 : LES VÉHICULES A PROXIMITÉ DE ROISSY

L'acheminement du matériel médical en provenance du Japon et à destination de Montpellier est réalisé à partir de Roissy-CDG par un ensemble articulé.

A l'aide du logiciel de géolocalisation, vous visionnez l'emplacement prévisionnel sur zone des véhicules de votre société qui seront disponibles au mois de mai.

**A : Copie écran du logiciel de géolocalisation : les véhicules de la société Zalto à proximité de Roissy (95)**



## B : Extrait du tableau de correspondance avec le logiciel de géolocalisation

Code	Immatriculation	Type	CU	Longueur utile	Volume utile	Capacité palettes 120 x 80
203	PA 785 PI	Porteur fourgon	10 T	8,3 m	50 m <sup>3</sup>	21
204	EN 152 ZO	Porteur fourgon	10 T	8,3 m	50 m <sup>3</sup>	21
205	MI 258 TE	Porteur fourgon	10 T	8,3 m	50 m <sup>3</sup>	21
206	CA 456 FE	Ens. art fourgon	25 T	13,50	101 m <sup>3</sup>	33
207	OR 753 DI	Ens. art fourgon	25 T	13,50	98 m <sup>3</sup>	33
208	LY 412 CE	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	101 m <sup>3</sup>	33
209	LI 736 LE	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	110 m <sup>3</sup>	33
210	RO 522 ME	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	105 m <sup>3</sup>	33
211	BA 637 LI	Ens. articulé Tautliner	25,5 T	13,50	110 m <sup>3</sup>	33
212	JA 558 DE	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	98 m <sup>3</sup>	33
213	FA 584 NI	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	105 m <sup>3</sup>	33
214	NO 872 AH	Ens. articulé Tautliner	26 T	13,50	108 m <sup>3</sup>	33

## C : Détail des expéditions prévisionnelles pour le mois de mai

Immatriculation	Destination	Détail du chargement prévisionnel
PA 785 PI	Montpellier (34)	45 m <sup>3</sup> de laine de roche P.B.T : 1 850 kg
EN 152 ZO	Béziers (34)	Complet 21 palettes pour Base Intermarché
MI 258 TE	Montpellier (34)	Profilés en Aluminium PBT : 12 tonnes Volume total : 46 m <sup>3</sup>
CA 456 FE	Bordeaux (33)	21 palettes de peinture en bidon, PBT : 23,7 tonnes
OR 753 DI	Lyon (69)	25 palettes produits blancs. PBT : 9 tonnes
LY 412 CE	Lille (59)	28 palettes Base Intermarché Lille. PBT : 25,5 tonnes
LI 736 LE	Montpellier (34)	33 palettes Pour France Boissons
RO 522 ME	Lille (59)	Houblon en big bag PBT : 18 tonnes
BA 637 LI	Montpellier (34)	90 m <sup>3</sup> câbles électriques en bobines, PBT : 18 tonnes
JA 558 DE	Montpellier (34)	94 m <sup>3</sup> de meubles bois exotique Base Intermarché Montpellier PBT : 24 tonnes
FA 584 NI	Montpellier (34)	28 palettes produits blancs PBT : 11 tonnes, 60 m <sup>3</sup>
NO 872 AH	Quimper (29)	18 palettes de produits manufacturés PBT : 8 tonnes

PBT = Poids Brut Total

## ANNEXE 14 : DÉDOUANEMENT A MONTPELLIER

Le dédouanement se fait à Montpellier, dans les locaux de BARIBO, l'entreprise étant habilitée à dédouaner à domicile.

Il faut considérer séparément les modules électroniques qui sont importés définitivement et les caisses aluminium qui n'entrent en France que temporairement.

### **1 - Modules électroniques : régime de l'importation définitive**

Pour le calcul de la valeur DAP Montpellier – Incoterms 2010 des modules électroniques, vous retiendrez seulement 85 % des coûts de transport et des autres frais.

- Frais à incorporer dans la valeur en douane :
  - ✓ Transport aérien : le lieu d'introduction dans le territoire douanier de la Communauté est, pour les marchandises acheminées par voie aérienne, le lieu de franchissement de la frontière terrestre du territoire douanier de la Communauté. Pour faciliter les déclarations relatives à la valeur en douane des marchandises, ainsi que la vérification de ces déclarations par les services des douanes, les frais de transport aérien à incorporer dans la valeur en douane des marchandises sont déterminés selon les pourcentages ci-dessous :

Pays tiers	Aéroport de départ	Aéroport de destination								
		Bordeaux	Lyon	Marseille	Mulhouse	Nantes	Nice	Paris – Roissy CDG	Strasbourg	Toulouse
Japon	Tous aéroports	90 %	95 %	93 %	98 %	88 %	94 %	92 %	95 %	91 %

- ✓ Assurance : Par analogie, le montant de la prime d'assurance sera réparti selon les pourcentages ci-dessus utilisés pour le transport aérien.
- Autres frais HT :
  - HAD : 100 €
  - Frais de dossier : 78,35 €
- Commission de transit : 0,5 € par kg de poids des modules
- Les droits et taxes :
  - DD : 3,7 %
  - TVA : 20 %

### **2 - Caisses aluminium : régime de l'admission temporaire en exonération partielle des droits et taxes.**

La part relative aux droits et taxes pour l'importation temporaire des caisses aluminium est de 325 €.



## ANNEXE 15 :

### EXTRAIT DES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PROFESSION TRANSPORTEUR ROUTIER

<b>Régime général – Activité de transport <sup>(3)</sup></b>	
<b>Marchandises</b>	Montant
1 <sup>ère</sup> copie certifiée conforme de la licence communautaire (PMA > 3.5 t)	9 000 €
Copie(s) certifiée(s) conforme(s) suivante(s) de la licence communautaire	5 000 € x copie
1 <sup>ère</sup> copie certifiée conforme de la licence de transport intérieur (PMA ≤ 3.5t)	1 800 €
Copie(s) certifiée(s) conforme(s) suivante(s) de la licence de transport intérieur	900 € x copie
<b>Personnes</b>	
1 <sup>ère</sup> copie certifiée conforme de la licence communautaire (> 9 places)	9 000 €
Copie(s) certifiée(s) conforme(s) suivante(s) de la licence communautaire	5 000 € x copie
Copie(s) conforme(s) de la licence de transport intérieur (≤ 9 places)	1 500 € x copie

LISTE DES DIPLOMES, TITRES OU CERTIFICATS PERMETTANT D'OBTENIR, PAR ÉQUIVALENCE, L'ATTESTATION DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE AU TRANSPORT DE PERSONNES OU DE MARCHANDISES PAR ROUTE

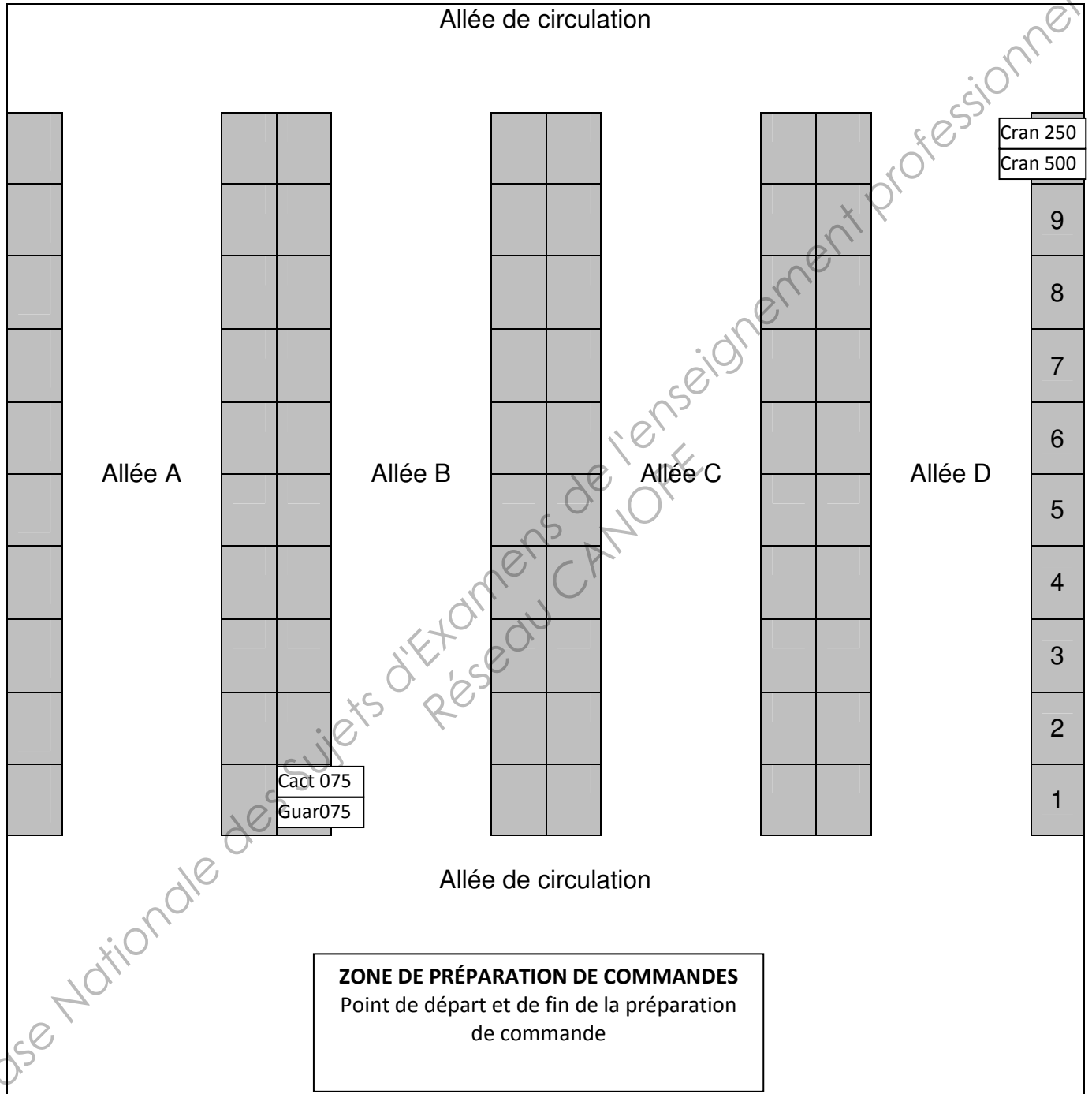
#### B. – TRANSPORT DE MARCHANDISES

Conformément au III de l'article 9 du décret du 30 août 1999 susvisé, l'attestation de capacité peut être délivrée, par équivalence, aux titulaires de l'un des diplômes, titres ou certificats suivants :

- BTS « transport » et BTS « transport et prestations logistiques » ;
- DUT « gestion logistique et transport » ;
- technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique, option transport terrestre, titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi ;
- technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique, option transitaire, aérien et maritime, titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi ;
- responsable d'une unité de transport de marchandises et logistique (RUTL), certificat de compétence du CNAM, en partenariat avec l'AFT ;
- diplôme de fin d'études de l'École de maîtrise des transports (EMTR) ;
- responsable production transport logistique, délivré par l'Institut supérieur du transport et de la logistique internationale (ISTELI) ;
- gestionnaire transport/logistique en national et international, délivré par l'Institut de gestion comptable et informatique du transport (IGCIT) ;
- responsable du transport multimodal, délivré par les écoles Sup' de Log Promotrans ;
- manager transport et logistique et commerce international, délivré par l'ISTELI – partenariat Euromed Marseille ;
- manager transports et logistique délivré par l'École nouvelle d'organisation économique et sociale (ENOES) et l'École supérieure des transports (EST).

**ANNEXE A : (à rendre avec la copie) PLAN DE L'ENTREPÔT**

**Vue du dessus**



**ANNEXE B : (à rendre avec la copie) Analyse de la qualité des prestations**

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année					
Sous-traitant	% d'envois livrés avec retard	% de colis perdus	% de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges en %	
				Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
RYMO					
TRANSMED					
EUROLOG					
RAPIDSUD					

Justification des calculs :

## ANNEXE C : QCM (à rendre avec la copie)

1- Je conduis un porteur de 26 tonnes de PTAC. De retour d'un repos hebdomadaire, j'ai commencé ma journée de travail par 1h30 de chargement puis j'ai conduit durant 4h30. Après une pause de 50 minutes j'ai repris le volant pendant à nouveau 3h30. Je peux réaliser les activités suivantes avant de partir en repos journalier :

- 1h de conduite, 30 minutes de déchargement, 15 minutes de pause et 1 h de conduite
- 30 minutes de conduite puis 30 minutes de déchargement
- 3h de déchargement
- 1h30 de déchargement, une pause de 45 minutes puis 1 h de conduite
- 1h de conduite puis 2 h de déchargement
- 2h30 de conduite

2- Lors d'une importation, la marchandise n'est dédouanée qu'à son arrivée dans les locaux d'une entreprise de Montpellier. A son arrivée à Roissy CDG, il faudra pour que la marchandise puisse être transportée entre Roissy CDG et les locaux de l'entreprise à Montpellier :

- Mettre en place un régime TIR
- Se procurer un carnet ATA
- Demander un régime économique
- Demander un régime de transit T1
- Demander un régime de transit T2

3- La déclaration d'échange de biens est utilisée :

- pour toute exportation
- uniquement pour les échanges intra communautaires
- à la place du DAU en deçà d'une certaine valeur
- dans les échanges avec les pays de l'AELE

4- Une entreprise de transport familiale exploite 3 ensembles articulés de PTR 44 t et exerce la fonction de gestionnaire de transport. Pour répondre à un appel d'offre, vous envisagez d'acheter 3 porteurs de 19 T de PTAC et d'ouvrir une nouvelle agence juridiquement indépendante. Vous disposez de l'annexe 15.

Vous pouvez mettre en œuvre ce projet si :

- le responsable de l'agence est titulaire d'un bac professionnel option transport
- le responsable de l'agence est titulaire d'un bac professionnel option logistique
- le responsable de l'agence est titulaire d'un BTS Transport et Prestations Logistiques
- le responsable de l'agence est titulaire d'un bac ES et d'un Master option sciences économiques et sociales
- vous disposez d'une capacité financière de 15 000 €
- vous disposez d'une capacité financière de 19 000 €
- vous disposez d'une capacité financière de 3 600 €
- vous disposez d'une capacité financière de 14 000 €

5- Vous devez remettre une offre à un nouveau client brésilien de Brasilia (envoi par avion depuis Roissy via aéroport de Rio de Janeiro).

Vous souhaitez lui proposer un service maximum sans subir les risques liés au transport principal. Quel est l'incoterm le plus adapté :

- CIF aéroport de Rio
- CIP aéroport de Rio
- DAP Brasilia
- DDP Brasilia
- FCA aéroport de Roissy